

MAIRIE de POUILLY (Moselle)
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 03 juillet à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, François DECHOUX, Christine HAY Elisabeth HAY, Jean-Philippe MARULIER, Thomas RIBOULET, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absents excusés : Angèle GUICHARD donne procuration à Joseph AGOZZINO, Pierre THIRION donne procuration à Régis ZARDET

Absente non excusée : Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO

Secrétaires de séance : Jean-Philippe MARULIER et Noémie VILLER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal du CM du 10.04.2024**
2. **Convention free : autorisation de passage route de guerre**
3. **Modification du lot de chasse : avenant n°01**
4. **RLPI : Avis de la commune**
5. **Points divers**

217. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10.04.24

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Madame le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 10 avril 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal pour relecture avant approbation.

Aucune observation n'étant formulée, elle invite l'assemblée à l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024.

Vote 9+2 pour ; 0 contre ; 0 abstention

M. François DECHOUX rejoint la séance au début du point n°2

218. Convention free : autorisation de passage route de guerre

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par mail du 08 avril 2024, FREE Mobile a demandé l'autorisation d'emprunter la route de Guerre afin d'avoir accès à la parcelle du ban de Metz sur laquelle un projet d'implantation d'antenne relais a été validé.

Cette autorisation sera actée par la signature d'une convention de passage, annexée à cette délibération, entre la commune et Free et accordée pour 12 années pendant lesquelles la commune s'engage à permettre et à conserver l'accès à la parcelle pour FREE et ses intervenants, et l'entreprise à indemniser la commune si des dégâts consécutifs à ce droit de passage étaient constatés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et tous documents y afférents.

Commission consultée : commission plénière

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Mme le Maire a signé, la convention, les avenants et documents qui en découleraient.

Vote : 10+2 pour ; 0 contre ; 0 abstention

219. Modification du lot de chasse : avenant n°01

Rapporteur : Régis ZARDET

La DDT a saisi les communes de Fleury et Pouilly car la réserve GFA Stemart, à cheval sur les 2 bans communaux, possède une contenance de seulement 24ha64a69ca. Il manquerait donc 36ares pour arriver aux 25Ha nécessaires pour valider la réserve. Bien que cette dernière soit existante de longue date, elle ne remplit pas les conditions légales et il a donc été demandé aux communes de l'invalider et de réintégrer ces parcelles dans leurs baux de chasse respectifs.

Pour Pouilly, il s'agit de la parcelle de plaine S08 P31 d'une contenance de 2Ha 31a et 99ca. Sa réintégration porte donc le lot de chasse communale de 317 Ha 48a 17 ca à 319 Ha 80a 16ca. Un avenant sera signé avec le locataire de la chasse afin d'acter cette réintégration.

Commission consultée : commission plénière

Le Conseil Municipal :

- Acte l'invalidation de la réserve GFA Stemart
- Dit que la parcelle S08 P31 d'une contenance de 2Ha 31a et 99ca sera réintégrée au lot de chasse communale portant ce dernier à 319Ha 80a et 16ca
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant nécessaire avec le locataire de la chasse communale

Vote : 10+2 pour ; 0 contre ; 0 abstention

220. RLPI : Avis de la commune

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Par délibération du 03 juin 2024, le Conseil Métropolitain a arrêté le projet du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Les communes ont dès lors 3 mois pour rendre un avis sur ce règlement, à défaut il sera réputé favorable.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier, dont les pièces sont jointes à la présente délibération.

La commune a néanmoins décidé de conserver pour le moment l'exercice du pouvoir de police de la publicité. La montée en compétence de l'Eurométropole pouvant déboucher sur la création d'un service instructeur, les demandes seraient alors instruites sur le même modèle que celles de l'urbanisme.

Commission consultée : commission plénière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Vote : 10+2 pour ; 0 contre ; 0 abstention

221. Points Divers

a. Nouveaux tarifs périscolaires à la rentrée de septembre 2024

La Présidente du SIVOM de Pouilly-Fleury a été invitée par courrier et oralement à rencontrer les membres du Conseil Municipal de POUILLY à sa convenance soit lors de la réunion plénière du 12 juin soit lors du conseil de ce soir afin de faire un rapport des activités et échanger. Elle n'a pour l'instant pas répondu à notre invitation. Une nouvelle invitation sera proposée afin de pouvoir l'accueillir.

MAIRIE de POUILLY (Moselle)
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 juillet 2024

Madame le Maire présente la nouvelle grille tarifaire proposée par la communauté de communes du sud messin dans le cadre d'une harmonisation des tarifs du sud messin et adoptée par le périscolaire à la rentrée. Cette grille a été entérinée par le SIVOM.

Il est rappelé que dans le cadre de la convention signée avec Metz, les enfants scolarisés à Metz Magny(Ecoles Les coccinelles et la pépinière), les familles bénéficient des tarifs messins.

Ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire à marc CHAGALL

b. Activation de la Plateforme ANTAI

Agence Nationale des Traitements Automatisés des Infractions. La commune est aujourd'hui affiliée à ce dispositif. Le pouvoir de police peut donc à présent se matérialiser à travers la verbalisation des contrevenants sur la commune.

c. Modification de Service de la ligne P113

Dès le 2 septembre la ligne P113 effectuera son terminus à l'arrêt FAUBOURG et sera en correspondance avec la ligne L5. De plus la ligne sera renforcée en semaine pendant la période scolaire et petites vacances scolaires.

Le stand LE MET' sera présent à Pouilly le 20 août.

d. Inauguration de la voie verte

Mise en service depuis novembre 2023, elle permet aujourd'hui de rejoindre Marly et Metz sans affronter les chemins boueux et flaques du chemin rural par temps de pluie. Son inauguration prévue initialement le 30 mai a dû être reportée au 10 septembre.

e. Elections

Madame le Maire remercie tous les volontaires qui se sont proposés pour être assesseurs lors des élections.

Liste des délibérations du 03.07.2024

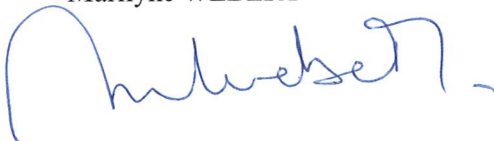
- 217. Approbation du procès-verbal du CM du 10.04.2024*
- 218. Convention free : autorisation de passage route de guerre*
- 219. Modification du lot de chasse : avenant n°01*
- 220. RLPI : Avis de la commune*
- 221. Points divers*

Fait et délibéré en séance, les conseillers municipaux :

Marilyne WEBERT	Régis ZARDET	Joseph AGOZZINO	Jean-François WEISSE	Elisabeth HAY
Virginie BOSSI <i>Absente</i>	Philippe CANDOLFO <i>Absent</i>	François DECHOUX	Angèle GUICHARD <i>Donne procuration à Joseph AGOZZINO</i>	Christine HAY
Jean-Philippe MARULIER	Thomas RIBOULET	Pierre THIRION <i>Donne procuration à Régis ZARDET</i>	Marie VOGIN	

La séance est levée à 20h52

Le Maire,
Marilyne WEBERT



Le Secrétaire
Jean-Philippe MARULIER



